M. Beauregard combat la proposition.

S'il y a eu des abus, les bureaux de placement n'en rendent pas moins des services. Les Chambres de commerce de Paris et de Lyon n'en demandent pas la suppression, mais la réglementation. Le projet en demande la suppression pure et simple, sans indemnité (Cris à l'extrême-gauche : Parfaitement).

Vous êtes conséquents avec vous-mêmes, messieurs les socialistes ; c'est là, en effet, une expropriation pure et simple.

M. Coutant. — C'est la propriété des exploiteurs.

M. Renou. — La propriété du vol.

M. Vaillant. — Le vol ne peut pas être la propriété (bruit).

M. Lasies. — C'est le bureau de placement qui siège au banc des ministres qu'on devrait supprimer (rires.)

M. Beauregard poursuit sa démonstration au milieu des interruptions violentes des socialistes.

Il y a un contrat tacite entre les placeurs et la société. Si on les supprime, on leur doit une indemnité, et comment les remplacera-t-on ? Les inscriptions dans les mairies n'ont pas donné de bons résultats (protestations). Les syndicats professionnels ne font qu'une faible partie des placements. Et les nourrices, qui les placera ? Il n'y a pas de syndicat des nourrices. Ce qu'on veut, en réalité, c'est créer un monopole au profit des syndicats professionnels (clameurs forcenées à l'extrême-gauche).

Ce n'est pas en habituant la classe ouvrière au monopole, qu'on la poussera dans la voie du progrès. Il faut la pousser, au contraire, dans la voie de la liberté (applaudissements à droite et au centre). La preuve que les syndicats veulent tout tirer à eux, c'est que, lorsque M. Millerand a créé les conseils du travail, les syndicats ont prétendu y dominer (vociférations à l'extrême-gauche).

M. Groussier. — Les ouvriers ont bien le monopole du travail.

M. Beauregard. — Il y a progrès en avant et progrès en arrière. Le progrès en avant ne peut se réaliser que par la liberté (vifs applaudissements à droite et au centre).

Les socialistes accompagnent de leurs invectives l'orateur, que ses amis félicitent chaudement.

M. Coutant veut monter à la tribune.

M. Aynard fait observer, de sa place, que c'est à M. Perreau de parler.

M. Chauvière. — Ce n'est pas M. Aynard qui est le maître ici. (Bruit.)

M. Aynard. — C'est vous qui prétendez l'être et qui nous imposez constamment votre despotisme. (Salve d'applaudissements à droite et au centre.)

L'extrême gauche apostrophe avec rage M. Aynard.

Le Président déclare que c'est, en effet, le tour de parole de M. Perreau. M. Perreau combat aussi le projet.

M. Groussier. — Vous ne voulez rien faire pour les ouvriers. (Bruit.)

M. Perreau. — Je prétends, au contraire, que le projet leur est nuisible. (Violentes clameurs.) C'est le rétablissement d'un monopole, supprimé par la Révolution. (Applaudissements à droite et au centre.)

La gauche ne cesse de hurler.

M. Millevoye se déclare partisan du projet. Les abus sont criants, dit-il, la question d'humanité domine tout.

M. Georges Berry. — Il est immoral de vendre le droit au travail, à la vie. C'est ce que font les bureaux de placement. (Salves d'applaudissements à l'extrême gauche.) Ils poussent au vagabondage et à la mendicité, les ouvriers qui en pouvent les payer. Ils prennent plus de 7 millions par an, à Paris, sur le salaire des ouvriers. (Applaudissements aux mêmes bancs.)

M. Berry, rapporteur, signale cet abus.

On a envoyé des mineurs, dit-il, dans des maisons mal famées. L'ouvrier a droit à la protection de l'Etat.

Au centre on lui crie : Vous devenez collectiviste.

MM. Lasserre et Sembat s'apostrophent au milieu du bruit.

M. le rapporteur poursuit : Les places sont mises aux enchères ; des garçons de café ont payé jusqu'à 60 francs pour entrer dans un restaurant recherché. Les victimes des bureaux n'osent se plaindre, de peur de ne plus trouver à se placer.

A l'étranger, la suppression des bureaux de placement n'a pas soulevé de réclamations. La France est en retard. Il n'est pas dû d'indemnité, car l'autorisation, émanant de la préfecture, n'est pas la propriété du placeur. (Protestations sur divers bancs ; applaudissements répétés sur les bancs socialistes.)

On lui laisse son bureau ; on ne lui reprend que l'autorisation. (Exclamations.) La loi de 1852 elle-même a exproprié plusieurs bureaux. Autrefois on n'a pas hésité à supprimer les marchands d'hommes. (Applaudissements à l'extrême gauche.) On a décidé l'école gratuit de l'école. Il faut aussi décider l'école gratuit de l'atelier, et supprimer ces officines qui laissent mourir de faim l'ouvrier.

L'extrême gauche fait une ovation prolongée à M. Georges Berry, quand il regagne sa place. (Vive agitation.)

M. Beauregard réplique : Si l'on voulait supprimer toutes les institutions qui présentent des abus, il faudrait tout supprimer ; oui ou non, la Chambre veut-elle se reconnaître le droit de confiscation ? toute la question est là.

Les hurlements reprennent de plus belle à l'extrême gauche.

M. Beauregard. — C'est pourtant ce qu'on lui demande de faire : et où s'arrêterait-elle dans cette voie ? Il y a là une très grosse question de principe ; on doit y regarder à deux fois avant de la trancher. (Applaudissements à droite et au centre, bruit.)

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure. Demain matin, séance de budget à 9 h. demain soir séance d'interpellations.

La séance est levée à 6 heures 15.

LA NOUVELLE AFFAIRE WILSON

Paris, 15 novembre. — D'après la « Presse », voici l'état de l'affaire dite des décorations :

Trois négociants auraient sollicité, pendant l'Exposition la croix de la Légion d'honneur avec l'appui d'un « fils à papa ». Deux furent décorés ; un troisième, nommé G..., furieux de voir qu'il avait été dupé, alla trouver un avocat, Me L. N... et le pria de s'occuper de cette affaire. Cet avocat refusa mais n'observa pas une discrétion suffisante.

M. G ...résolut d'agir par lui-même et dépose, il y a trois jours une plainte au parquet

LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

de l'Université catholique de Lille

Suivant la tradition, les travaux du congrès catholique de Lille ont été interrompus, jeudi après-midi, pour la rentrée solennelle de l'Université catholique de Lille.

A trois heures, une assistance nombreuse et choisie se pressait dans la salle Ozanam. Dans cette affluence d'élite on remarquait beaucoup de prêtres, de religieux et aussi de dames, toutes les notabilités de la région qui s'intéressent à l'Université catholique.

Le cortège, formé par le corps préfectoral en robe, précédé du massier, des appariteurs, des prélats des diocèses de Cambrai et d'Arras, est accueilli à son entrée par des applaudissements. Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, préside. Il est entouré de N.N. S.S. Monnier, évêque de Lydda ; Williez, évêque d'Arras ; Hautcœur, chancelier de l'Université ; Baunard, recteur ; de MM. le chanoine Didio, vice-recteur ; Salembier, secrétaire général ; des doyens des cinq facultés ; de M. le colonel Arnould, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes industrielles. Derrière eux, prennent place les professeurs des cinq facultés et des écoles annexes.

Discours de Mgr Baunard

Mgr Baunard prend la parole. Dans un éloquent discours, il adresse un regret fraternel à ceux des professeurs qui se retirent et qui furent les premiers de la grande promotion d'il y a vingt-quatre ans. Le premier des professeurs à qui le recteur adresse ce salut, est M. Amédée de Margerie, doyen de la Faculté des Lettres, qui a demandé à faire valoir ses droits à la retraite. Mgr Baunard a dit aussi beaucoup de bien de M. Canet qui était un professeur distingué et qui, comme son doyen, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite. Mgr Baunard fait ensuite part à l'assistance du départ du R. P. Herrengt, de M. Béchaux, à qui leur santé impose du repos ; de M. le docteur Dujardin, qui se retire prématurément de l'enseignement pour s'adonner tout entier à sa vaste consultation de charité. Son successeur sera M. le docteur Thilliez. M. Vanlaer succédera à M. Béchaux dans l'enseignement de l'économie rurale. M. Leur remplace M. Canet et M. Charrraux est promu aux titre et fonctions de doyen de la Faculté des Lettres.

L'orateur signale les succès obtenus par les professeurs et élèves devant les différentes facultés et écoles d'études industrielles, et, en terminant, il annonce que, dès le mois de décembre, on commencera enfin les fondations de la chapelle de l'Université, grâce à une aimable charité. Quant au cercle des étudiants de la rue de la Grande-Allée, il a été achevé et inauguré. Il a été bénit jeudi matin.

Ce discours a provoqué à diverses reprises, d'enthousiastes applaudissements.

Rapports des doyens

Les doyens des différentes facultés viennent alors relater les succès obtenus par les étudiants et donner des renseignements sur leur enseignement.

Le punch

A huit heures et demie, un punch réunissait professeurs et étudiants dans la grande salle du cercle de la rue de la Grande-Allée. Mgr Sonnois assistait à cette réunion intime. Il a prononcé une petite allocution. Après quelques mots de M. le chanoine Didio, le directeur du cercle a dit à Mgr Sonnois combien les étudiants étaient flattés de la visite qu'il avait bien voulu leur rendre et lui a assuré que tous profiteraient de ses conseils. La soirée s'est terminée par un concert improvisé.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

STADE ROUBAISIEN. — Dimanche s'est joué sur le terrain du R.C.R. le match comptant pour le championnat du Nord (2e série) entre les équipes du R.C.R. et du S.R. Le Stade Roubaisien n'ayant pu mettre en ligne qu'une équipe mixte (dont 4 équipiers II) a été battu de 5 à 1.

Voici la composition des équipes : Pour le R.C.R. — But : Renaux ; arrières : E. Leeur et Waulle ; demis : Pontié, Declercq, A. Michon ; avants : Sartorius, Gadenne, A. Waelès, A. Dubly et Bellon (cap.).

Pour le Stade : But : Christiaens arrières ; Légrand et Dutton ; demis : Howle, Borrows (cap.), Havet (2) ; avants : Cauchoteux (2), Berry, Bonnier, Servenay (2) et Honores (2). — Le matin à 9 heures, l'équipe II du S.R. triomphait de l'équipe III du R.C.R. par 1 à 0.

TOURCOING. — Dimanche prochain, 18 novembre, aura lieu, sur le terrain du Sporting Club Tourquennois, un match de foot-ball devant compter pour le championnat du Nord, entre l'équipe première de l'Iris Club Lillois et l'équipe première du Sporting Club Tourquennois. Les équipes seront composées comme suit : Iris Club Lillois : But : Gellé; arrières : Ch.-A. Reesink, Will Logan; demis : W. Hupkes, E.-A. Bramwell, W. Lord; avants : G. Veillekt, H. Bauet, L. Munos, M. Grimonprez, Ch.-A. Williamme (cap.). — Sporting Club Tourquennois : But : L. Barrois; arrières : L. Uzeel, G. Waeles; demis : C. Crombez, M. Dassonville, P. Wattine; avants : A. Deboeuf, L. Dassonville, J. Crombez, L. Uzeel, A. Facon. — Le coup d'envoi sera donné à deux heures trois quarts.

COMMUNICATIONS

Dimanche à 9 heures précises, se jouera sur le terrain du R.C.R. un match entre l'équipe scolaire du Racing-Club Roubaisien et l'équipe I des pupilles du Stade. — Sont convoqués pour 8 heures et demie, sur le terrain du R.C.R., rue de Beaumont : But : Deporter ; arrières : G. Baert et Marcoux : demis : Ch. Lambin, Baussart (cap.), et Courmain ; avants : Lepers, Marlin, Ch. Toulet, Pruvost et Leclercq ; remplaçants : Serbruyns, Requillart et Longuépée. — A 7 heures et demie, sur le terrain du Stade, partie d'entraînement entre l'équipe I et l'équipe II : celle-ci jouant avec la défense de l'équipe I. — A 10 heures et demie, entraînement entre l'équipe III en vue de son match avec le R.C.R. ainsi que pour les équipiers non encore classés.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

COTONS AMÉRICAINS

New-York, jeudi 15 novembre 1900.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Novembre 1900	9.61	9.34	9.38	9.14
Décembre	9.54	9.31	9.36	9.13
Janvier 1901	9.52	9.31	9.33	9.11
Février	9.30	9.30	9.33	9.12
Mars	9.49	9.31	9.35	9.13
Avril	9.49	9.31	9.35	9.14
Mai	9.49	9.31	9.36	9.15
Juin	9.47	9.30	9.37	9.16
Juillet	9.46	9.28	—	—
Août	9.34	9.19	—	—
Septembre	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis	49.000 balles	40.000 balles
de l'intérieur	27.000 »	23.000 »

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge
Exiger rigoureusement le titre

Chronique Locale

ROUBAIX

L'ASSEMBLEE GENERALE DES « PREVOYANTS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ROUBAISIENS ». — C'est dimanche prochain, 18 novembre, à 11 heures un quart du matin et non à 4 heures du soir, comme on l'avait indiqué par erreur, qu'aura lieu à l'Hippodrome, sous la présidence de M. Eugène Motte, député, l'assemblée générale annuelle des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens ».

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale ; Compte-rendu moral et financier ; Vote du versement d'une somme de 5.000 francs au fonds de retraites de la Société ; Admission de nouveaux membres ; Radiation des membres par application de l'article 21 des statuts ; Election complémentaire du Conseil d'administration.

NOUS APPRENONS que M. Albert Prouvost, élève de l'Ecole de commerce de Lille, vient de passer l'examen pour la deuxième partie classique avec la mention : assez bien.

Nous adressons nos sincères félicitations à notre jeune concitoyen.

LE SYNDICAT DU COMMERCE DES VINS ET SPIRITUEUX DE ROUBAIX ET DES ENVIRONS nous prie de reproduire la circulaire suivante:

« Roubaix, le 14 novembre 1900.

» Monsieur,

» La lutte entre le Midi et le Nord continue, la bataille se livre en ce moment au Parlement ; non contents de fabriquer leur alcool sans acquitter les droits, les viticulteurs demandent le dégrèvement de leurs vins et voudraient faire payer par les gens du Nord les taxes de remplacement. Comme déjà vous l'avez fait en janvier dernier, et non sans succès, il faut protester, il faut agir, c'est pourquoi nous vous prions d'assister à la réunion qui aura lieu samedi, à huit heures, à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, sous la présidence d'honneur de M. Lamé, président du Syndicat du commerce des vins et spiritueux du Nord.

» Nous nous sommes assurés du concours de Me Ferrand, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui s'est fait une spécialité de défendre les intérêts du commerce des boissons et des débitants; il vous exposera quelles seraient les conséquences de l'application de la loi du 29 décembre 1897, sur le soi-disant dégrèvement des droits d'octroi des boissons hygiéniques et du vote du projet de la loi Cailliaux dont la Chambre des députés vient d'entamer la discussion.

» Nous espérons que vous répondrez à notre appel, et nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos bien sincères salutations.

» Alfred Dazin, président du Syndicat du commerce des vins et spiritueux de Roubaix et des environs; Odile Masure, vice-président; Jules Verleye, secrétaire; Charles Quint, vice-président du Syndicat des brasseurs du Nord de la France: et de la part de : MM. J.-B. Bonte, président de « l'Alliance »; Delcourt-Lorthiois, brasseur ; E. Bernard-Vaneuwenhuysse, négociant en vins et spiritueux ; Dujardin et Delmasure, brasseurs; Despret, négociant en vins et spiritueux; Duthoit-Droulers, brasseur; Mariage, de la « Centrale »; La Brasserie anonyme de Sainte-Elisabeth; Dengremont, directeur de la « Confiance »; Mulle, brasseur; Gerbod, directeur de « l'Economie »; Auguste Lefrançois ,brasseur; La « Brasserie Roubaisienne », bières, vins, liqueurs; Bourgeois, directeur de « l'Union », bières, vins et liqueurs; Legrand, président de « l'Union Roubaix-Tourcoing », bières, vins et liqueurs; Loridan-Lefebvre, brasseur ; Pollet-Jonville frères, brasseurs; Bernard négociant en vins et spiritueux, rue du Grand-Chemin; Salembier père et fils, brasseurs.

» N.-B. — Nous aurions volontiers choisi un autre jour que le samedi pour la réunion, mais l'affaire est urgente, et il faut savoir sacrifier un petit profit immédiat pour éviter une perte permanente. »

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — La quatrième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels le samedi 17 novembre, à huit heures et demie du soir, elle aura pour sujet : Promenade en Russie par M. Napoléon Lefebvre, chargé du cours de géographie commerciale, professeur à l'Institut Turgot.

Il y aura de nombreuses projections à la lumière électrique.

L'ŒUVRE DES ÉGLISES PAUVRES. — Les expositions des ornements destinés aux églises pauvres auront lieu, du dimanche 18 novembre au jeudi 22, chez les Filles de la Sagesse, rue de la Sagesse, pour la paroisse Saint-Martin, et dans une des salles attenant à l'église Notre-Dame, pour la paroisse de ce nom. Un salut de clôture sera chanté, le jeudi, à 4 heures et demie, dans la chapelle des Filles de la Sagesse et à l'église Notre-Dame.

LA FETE ANNUELLE DES ANCIENS ELEVES DU DEMI-PENSIONNAT SAINT-LOUIS. — L'Association des Anciens élèves du Demi-Pensionnat Saint-Louis, célébrera sa fête annuelle, le dimanche 18 novembre. La messe sera célébrée, à 11 heures, dans la chapelle de l'établissement, rue Saint-Antoine prolongée. Le banquet aura lieu à une heure dans le même établissement.

AVIS IMPORTANT. — Si vous voulez avoir de superbes cartes de visite, livrées de suite, à des prix étonnants de bon marché, adressez-vous immédiatement à la librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue.

Tout acheteur de 100 cartes et 100 enveloppes a droit à une TRES JOLIE PRIME, consistant en une élégante boîte, d'un format très pratique et d'un goût très artistique.

Voir le tableau publié d'autre part.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une rattacheuse de la filature de MM. Ternynck frères, s'est contusionné le pied gauche en heurtant contre l'un des patins du chariot de son métier. M. le docteur Picquet, qui a examiné l'ouvrière, Hélène Lefebvre, âgée de 30 ans, demeurant rue du Blanc-Sceau, lui a prescrit six jours de repos.

— Henri Vandenabelle, homme de peine, âgé de 27 ans, au service de M. Richard Desrousseaux, fabricant, a été blessé au pied gauche par la chute d'une ensouple. L'ouvrier, qui habite rue Solférino, cour Lefebvre,, a été l'objet des soins de M. le docteur Picquet, qui lui a ordonné dix jours de repos.

— Dans l'établissement de M. Motte-Bossut, fils, filateur, l'une des bâcleuses s'est blessée en tombant. L'ouvrière, Hortense Loridant, âgée de 14 ans, demeurant rue du Pile, devra subir un repos de huit jours, prescrit par M. le docteur Picquet.

— Un chaudronnier de l'atelier de M. Crépelle-Fontaine, constructeur, a contracté des douleurs dans les reins, en tournant un bouilleur. Le blessé ,Jean-Baptiste Scalbert, âgé de 64 ans, demeurant rue de la Basse-Masure, devra subir une incapacité de travail de huit jours, ordonnée par M. le docteur Ballenghien

— Un manœuvre au service de M. Augustin Fouvez, constructeur, s'est fait une entorse au pied droit en descendant un escalier. Le blessé, Edouard Lequin, âgé de 38 ans, demeurant à Mouscron, devra subir un repos de quinze jours, prescrit par M. le docteur Morival.

— Un tisserand de l'établissement de MM. Heyndrickx-Nouffiard et Cie, fabricants, s'est fracturé le cinquième métatarsien gauche, en portant une ensouple. M .le docteur Dispa, qui a examiné le blessé, Paul Dewacle, âgé de 29 ans, demeurant rue Winoc-Chocqueel à Tourcoing, lui a ordonné un mois de repos.

— Au peignage de l'Epeule, l'une des ouvrières, Hélène Evrard, âgée de 21 ans, demeurant rue de Solférino, a été blessée à la main gauche, par son métier. Un repos d'un mois lui a été prescrit par M. le docteur Lepers.

- Fidèle Duforest, âgé de 34 ans, fileur, demeurant rue des Fondeurs, cour Carré, a eu le pouce de la main gauche écrasé par les baguettes de son métier. L'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. Ternynck frères, a été l'objet des soins de M. le docteur Picquet, qui lui a prescrit huit jours de repos.

LE GRAND ALMANACH ILLUSTRÉ du Journal de Roubaix, est sous presse ; il paraîtra dans quelques jours.

LA FRAUDE. — Jeudi matin, le brigadier des douanes, Prosper Poulain, et le préposé Auguste Delemer, se trouvant de service vers neuf heures à la carrière Maufait, ont arrêté deux femmes qui portaient du café étranger. Elles ont déclaré se nommer Marie Pannie, 32 ans, ménagère, à Lys, rue de Leers, et Marie Verlen, 38 ans, ménagère, à Templeuve. Elles avaient six kil. de café, d'une valeur de

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

Le Déraillement du Sud-Express

PRÈS DE DAX

LES VICTIMES

Bayonne, 15 novembre. — Un certain nombre de blessés ont été dirigés sur notre gare ,après avoir reçu les premiers pansements dans une ferme voisine du lieu de la catastrophe, et transportés à l'hôpital.

Quelques-uns s'en sont tenus à des soins prodigués dans deux ou trois phamacies;quelques autres, blessés moins grièvement, ont tenu à continuer leur route sur Bordeaux et Paris. A citer parmi les blessés grièvement atteints, Mme de Cannevaro, femme du ministre du Pérou à Paris, qui a eu les deux jambes brisées.

La municipalité et le sous-préfet attendaient à la gare le retour des voitures d'ambulances militaires, qui avaient été envoyées sur les lieux de l'accident. C'est le médecin-major présent qui a fait transporter les blessés à l'hôpital militaire.

Dax, 15 novembre. — Sur les 30 voyageurs qui se trouvaient dans le wagon-restaurant, au moment de la catastrophe, 16 furent tués, et tous les autres plus ou moins grièvement blessés. Quant aux quatre voyageurs qui étaient restés dans les wagons, ils ne furent pas blessés. L'un des maîtres d'hôtel du wagon-restaurant, qui a été légèrement blessé, est devenu subitement fou, et il parcourait la voie près du lieu l'accident, en chantant à tue-tête.

L'arrivée de plusieurs blessés à Bordeaux

Bordeaux, 15 novembre. — On a eu à Bordeaux des détails précis sur le terrible déraillement du Sud-Express, seulement à l'arrivée du train formé à la gare de Morcenx, et qui a amené un certain nombre de voyageurs, blessés ou non.

Bordeaux, 15 novembre. — C'est M. Dombrowski lui-même qui a exigé que le cadavre de sa femme fût placé dans le premier train en partance de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et voulut procéder à une mise en bière définitive.

On fait remarquer que plusieurs accidents de bien moindre gravité se sont déjà produits à l'endroit même où le Sud-Express a déraillé ce matin.

Voyageurs non retrouvés

Dax, 15 novembre. — Cinq voyageurs n'ont pas encore été retrouvés. On les croit tués, gisant sous les débris du wagon-restaurant. Cela porterait le nombre des morts à 18.

Particularité fatale : le chef du train Subutielle a déjà été blessé dans trois accidents survenus au Sud-Express.

Les causes de l'accident

Bordeaux, 15 novembre. — Le mécanicien du Sud-Express, M. Broustier ne se rend pas compte des causes de l'accident. Il dit qu'à un moment, en pleine voie, il lui sembla que le sol cédait sous la locomotive qui aussitôt s'enfonçait profondément dans le ballast. Le mécanicien et le chauffeur furent projetés par-dessus la machine dans un pré bordant la voie. Le tender, se dressant en travers, derrière la locomotive, barra la voie au wagon-restaurant. Celui-ci butta contre le tender et versa dans le talus. Il fut absolument brisé et réduit en miettes. Quatre personnes du service, sur 7, furent tuées sur le coup. La machine a été en partie démolie. Quant aux wagons composant la suite du train, ils restèrent sur la voie.

Les morts et les blessés arriveront à Paris ce matin à 5 heures 26. Quant au corps de Mme Dombrowski il arrivera seulement à sept heures 15 par le rapide 22.

Ce train, qui est arrivé en gare à 6 heures, contenait, en outre, le cadavre de l'une des victimes, Mme Caroline Dombrowska de Kiew (Russie). Sa tête avait été complètement brûlée. Dombrowska, son mari, a été blessé. Il a eu des plaies et contusions légères à la tête. Deux médecins se trouvaient sur le quai de la gare attendant le train. Ils se sont aussitôt empressés auprès des blessés, qui avaient déjà reçu les premiers soins sur le théâtre de l'accident. M. Dombrowska a tenu, malgré l'avis qu'on lui donnait, à repartir pour Paris sans tarder, où il a ramené le corps de sa femme ; le cadavre a été placé dans un cercueil provisoire, dans le fourgon du train rapide, partant pour Paris à 8 heures 30

A 10 heures, le train-express a ramené, ici, une dizaine de blessés. Trois ou quatre d'entre-eux ont tenu à continuer immédiatement leur route sur Paris. Ils ont reçu des soins au buffet. On croit que le nombre exact des blessés ne dépasse pas 21 ou 22. En dehors de Mme Cannevaro et de M. Dombrowska, on cite le mécanicien Broussier et le chauffeur Hiéret tous deux habitant Bordeaux qui ont des contusions sans gravité.

Le chef de train est, lui aussi, blessé grièvement, Citons encore, Mme Duboulois, de Paris, plaies et contusions légères ; James Matpevens, demeurant, 17, rue Vivienne, à Paris, plaies et contusions. Le garde-frein qui se trouvait dans le fourgon de queue n'a eu aucun mal.

Les morts

Dax, 15 novembre. — On assure que, parmi les morts, se trouve l'ambassadeur italien, chargé de faire part à la Cour d'Espagne de l'avènement du roi Victor-Emmanuel.

On doit confondre, avec M. Cannevaro, ministre du Pérou à Paris qui a été tué et dont la femme a eu les deux jambes brisées.

A la liste des tués, il faut ajouter M. Blanchart, ingénieur honoraire des mines, rue Pascalie à Bruxelles, qui doit être le même que celui dont la carte portait le nom de Kuny Blanchart, et une dame de 40 ans environ, dont l'identité n'a pu être établie. Elle avait, dans sa poche, une montre en or portant le n. 19.354 et quatre bagues à l'annulaire de la main gauche. Les cadavres des victimes sont horriblement mutilés.

Bordeaux, 15 novembre. — Voici les noms des victimes qui viennent d'être reconnues dans l'accident de Dax. M. Kunts Blanchart, Grand-Hôtel de Paris, à Madrid, n. 43 ; M. Eduardo Mercererra San Géronimio, n. 42 à Madrid ; M. François-Albert Stancke, 46 ans, sujet anglais.

Les dernières nouvelles de Dax disent qu'il ne s'est pas produit de nouveaux décès à l'hôpital où les blessés ont été transportés.

Une interpellation à la Chambre sur la catastrophe

Paris, 15 novembre. — La Chambre, comme on sait, discutera demain l'interpellation Argelles et Coutant sur la catastrophe de Choisy-le-Roy. On annonce ce soir qu'une quatrième interpellation ayant trait, elle, à la catastrophe du Sud-Express, sur le réseau du Midi, sera déposée demain et jointe aux trois autres.

LA MALADIE DE L'EMPEREUR DE RUSSIE

Bulletin de santé

Saint-Pétersbourg, 15 novembre. — Le bulletin suivant de la santé de l'Empereur a été publié aujourd'hui 15, à 10 heures du matin:

« Sa Majesté a bien passé toute la journée d'hier. A sept heures, sa température était de 39° 2, 75 pulsations. A dix heures du soir, sa température était de 39° 8, 68 pulsations. Sa Majesté a bien dormi; pendant la nuit sa température était de 38° 2, 72 pulsations. Son état général est bon. La tête ne lui fait point mal et son esprit a toute sa netteté. »

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Le projet de M. Millerand

Paris, 15 novembre. — Voici l'analyse du projet de loi sur l'arbitrage que le ministre du commerce vient de déposer sur le bureau de la Chambre.

L'article 1er est ainsi conçu : Dans tout établissement industriel et commercial occupant au moins 50 ouvriers ou employés, un avis imprimé, remis à tout ouvrier ou employé se présentant pour être embauché, fera connaître si les contestations relatives aux conditions du travail entre les propriétaires de l'établissement et les ouvriers ou employés seront ou ne seront pas soumis à l'arbitrage tel qu'il est organisé par la présente loi. Dans le premier cas, l'entrée dans l'établissement constitue, après un délai de trois jours, l'engagement réciproque de se conformer à ladite loi. Elle établit pour tout ce qui y est prévu une communauté d'intérêts entre les ouvriers et les oblige à se soumettre aux décisions prises conformément à ses dispositions.

L'article 4 prescrit que : Dans le cahier des charges de tout marché, de fournitures ou de travaux pour le compte de l'Etat, une clause stipulera l'obligation pour le soumissionnaire d'accepter pour ses chantiers ou ateliers l'arbitrage tel qu'il est organisé par le projet. Les départements et les communes auront le droit d'imposer l'obligation de l'arbitrage pour leurs concessions et marchés.

Dans tout établissement industriel ou commercial où a été fait l'engagement réciproque de recourir à l'arbitrage, les ouvriers ou employés choisissent parmi eux des délégués permanents chargés de représenter le personnel auprès des chefs d'établissements.

» Les circonscriptions chargées de désigner les délégués comprendront au moins 50 et au plus 150 ouvriers ou employés. Chaque circonscription élit un délégué et un délégué adjoint. Sont électeurs, les ouvriers et employés de l'un et de l'autre sexe, âgés d'au moins 18 ans, à l'exclusion des agents préposés à la direction ou à la surveillance du personnel.

» Pour être éligible il faudra avoir au moins 25 ans et être Français. Les délégués de chaque circonscription ou son adjoint est chargé de recevoir les réclamations du personnel relatives aux conditions de travail et de les présenter au chef d'établissement.

» Lorsque le chef d'établissement ou son préposé n'aura point admis les réclamations, les délégués devront les lui remettre formulées par écrit. Dans les 48 heures de la remise, le chef d'établissement fera parvenir aux ouvriers une réponse écrite contenant, s'il maintient sa décision, le nom des arbitres choisis par lui. Passé ce délai, si les arbitres ne sont pas désignés, les ouvriers pourront décider la grève.

» Si le chef d'établissement a désigné des arbitres, les ouvriers devront dans les 48 heures suivantes faire connaître par leurs délégués le nom de leurs arbitres choisis en nombre égal. Si la sentence arbitrale n'a pas été rendue, soit par les arbitres des deux parts, soit par un arbitre commun, dans les 6 jours qui ont suivi la désignation de leurs arbitres par les ouvriers, ceux-ci pourront décider la cessation du travail. La grève pourra être décidée soit pour l'ensemble de l'établissement soit pour un ou plusieurs ateliers ou magasins. »

Le vote doit être renouvelé tous les 7 jours au moins. Le travail est repris, si la grève n'est pas votée à nouveau. En cas de grève déclarée, les sections compétentes du Conseil du travail sont d'office appelées à trancher le différend.

Les sanctions

Le projet de loi édicte ensuite diverses sanctions et pénalités contre 1. quiconque aura influencé le vote des électeurs ou aura mis obstacle à l'accomplissement des fonctions d'un délégué ou d'un arbitre, sans préjudice de l'application des articles 177 et suivants, 222 et suivants du Code pénal.

En cas d'inexécution des engagements résultant de la convention d'arbitrage, les patrons, ouvriers, ou employés, qui n'auront pas tenu ces engagements, seront interdits, pendant trois ans, du droit d'être électeurs ou éligibles dans les divers scrutins relatifs à la représentation du travail. En cas de récidive, l'interdiction sera de six ans. »

»Les locaux nécessaires aux assemblées, ceux nécessaires aux séances du conseil du travail sont fournis, chauffés et éclairés par la commune. Les frais qui en résultent sont compris dans les dépenses obligatoires de la commune. Les dépenses nécessitées par la procédure d'arbitrage, l'indemnité à allouer au secrétaire du conseil du travail, seront fixées par arrêté du préfet et portées au budget départemental comme dépenses obligatoires. Les frais de déplacement et de séjour des membres des conseils du travail constituent des dépenses obligatoires du département lorsque la section siège comme tribunal arbitral. Il constitue des dépenses facultatives dans les autres cas. La présente est applicable aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. »

L'AFFAIRE MULTIER

Paris, 15 novembre. — On assure que de nouveaux documents ont été trouvés à propos de l'affaire Multier. Ils ont été soumis à l'examen de M. Legrand, Expert.

LE CANON FRANÇAIS CONNU EN AMERIQUE

Paris, 15 novembre. — La « Presse » a reçu des révélations sur l'affaire du canon français connu en Amérique et elle signale, comme se rattachant à cette affaire, le départ précipité d'un officier de marine des Etats-Unis, ancien attaché naval près l'ambassade et le retour inopiné en Espagne du général Horace Porter, ancien attaché naval, faisant presque ouvertement à Paris la commission de l'espionnage pour plusieurs puissances.

La personne qui a donné ces renseignements à la « Presse » a ajouté cette information beaucoup plus grave et que notre confrère ne reproduit qu'avec les restrictions de droit: Le général Horace Porter, dit-il, serait lui-même indirectement atteint par l'incident en question. Son départ annoncé comme provisoire serait définitif et il serait remplacé à Paris par M. John Leishmann, le ministre des Etats-Unis à Berne.

CONTRE LES CONGREGATIONS

Paris, 15 novembre. — On assure que demain, à l'occasion de l'interpellation Pourquery de Boisserin, sur la réouverture des chapelles naguère fermées en vertu des décrets, un certain nombre de députés déposeront un ordre du jour invitant le gouvernement à procéder, sans retard, à la dispersion des congrégations.

D'autre part, on s'entretient, avec une certaine animation, dans les couloirs de la Chambre, de l'épidémie d'arrêtés municipaux concernant le port de la soutane. M. Coutant avait déjà annoncé qu'il interpellerait le gouvernement sur l'annulation, par le Préfet de la Seine, de l'arrêté du maire de Kremlin-Bicêtre. Il se pourrait, dit-on, qu'un autre député reprit le projet de M. Coutant, et demandât au ministère son avis sur l'interprétation de l'article du Concordat qui régit la matière.

LE SCANDALE COLONIAL

Paris, 15 novembre. — S'il faut en croire le « Petit Sou », le scandale colonial dénoncé par le « Soleil », ferait corps avec celui des décorations. Il s'agirait d'un fonctionnaire très haut placé qui aurait profité de son influence pour accorder des concessions et délivrer des décorations.

LES SOCIALISTES ET LES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'EXTREME-ORIENT

Paris, 15 novembre. — Les socialistes n'ont pas manqué d'apporter leur traditionnel amendement tendant à la réduction des allocations aux établissements catholiques d'Extrême-Orient. MM. Dejeante, Groussier, Allard, Benesech, Breton, Chauvière, Coutant, Dufour, Lassalle, Létang, Poulain, Sembat, Vaillant, Walter et Zévaès ont mis leurs noms au bas de ce triste document.

LA QUESTION DES ALCOOLS ET LES DEPUTES DU NORD

Paris, 15 novembre. — Les agriculteurs du Nord doivent être reçus, demain, par le ministre de l'agriculture, qu'ils doivent entretenir de la question des alcools. Les députés du Nord sont convoqués, sauf MM. Barrois, Plichon, Dansette, Loyer, de Montalembert.

LES FILATURES DE LAINE D'AUTRICHE

Vienne, 15 novembre. — Les plus importantes filatures de laine d'Autriche ont conclu un accord pour augmenter le prix de leurs marchandises de 10 pour cent.

Dernières nouvelles régionales

BACCALAUREATS. — Sont reçus définitivement. — Classique (1re partie) : MM. Darras (assez bien); Holter (assez bien) ; Jeanneod Maurice (assez bien) ; Lesage, Thil, Vuillaume, Hollando, Ladureau, Pépy, Sauvage, Weppe